

Rapport annuel Suisseculture 2025

Avant-propos

L'exercice 2025 s'est accompagné d'un grand changement pour Suisseculture Sociale – mais aussi de la reconnaissance du travail effectué ces dernières années. À l'été 2025, Suisseculture Sociale a remporté l'appel d'offre lancé par la Confédération dans le cadre du Message culture 2025–2028 pour l'instauration du Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel » (anciennement « Centre de conseil et de services »). L'obtention d'une subvention de CHF 300 000 par an pour la période 2025–2028 marquera sans doute une nouvelle étape importante dans l'histoire de l'association.

Dès septembre, les premières phases de planification ont été engagées, entre autres la publication des annonces pour les nouveaux emplois nécessaires. En Sandra Künzi (ancienne présidente de t. Professions du spectacle Suisse), nous avons trouvé la personne idéale pour assister le secrétariat dans les questions stratégiques. Avant la fin de l'année, deux postes étaient pourvus : à raison de 70%, le poste de codirectrice du Centre de compétences est confié à Sina Bühler et Melanie Jost occupe le poste de 40% pour la communication et l'administration.

En ce qui concerne le Fonds social en 2025, Suisseculture Sociale a constaté un accroissement des requêtes – une tendance qui s'est malheureusement confirmée, qui jusqu'à présent était certes perceptible sans pourtant être encore étayée par les faits, à savoir que de nombreux artistes n'ont pas pu retrouver leur situation professionnelle d'avant la pandémie. Les raisons en seront prioritairement approfondies lors de la prochaine étude de revenus de Suisseculture Sociale prévue pour 2027.

Le mandat de la Confédération et la visibilité accrue qu'il entraîne impliquent que l'association est confrontée à des tâches dont la dimension éclipse ce qu'elle a connu jusqu'ici (à l'exception de l'aide d'urgence durant la Covid) : tant de la part du secteur que des pouvoirs publics, les attentes sont énormes – le comité directeur et le secrétariat sont cependant convaincus de pouvoir affronter l'avenir.

1. Membres et organes

Durant l'exercice 2025, Suisseculture Sociale n'a accueilli aucun nouveau membre.

Membres 2025 :

- A*dS Autrices et auteurs de Suisse
- ARF/FDS, Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films
- Danse Suisse / Tanz Schweiz
- Fondation Forberg
- Fondation sociale ProLitteris
- Fonds d'entraide pour les artistes visuels suisses
- Fonds de solidarité SUISSIMAGE
- GSFA – Groupement Suisse du Film d'Animation
- SONART, Association suisse de musique
- SSA Société Suisse des Auteurs
- ssfv Syndicat Suisse Film et Vidéo
- Szene Schweiz
- t. Professionnels du spectacle Suisse
- USDAM, Union suisse des artistes musiciens
- visarte, Association professionnelle des artistes visuels en Suisse

L'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 5 juin à Berne. Ses membres ont approuvé les comptes annuels 2024 et le budget 2025. De plus, ils ont été informés qu'avait été déposé le dossier pour le Centre de compétences national « Travailler dans le secteur culturel ».

Les membres siégeant au Comité jusqu'à cette date ont été réélus : Regine Helbling (Visarte), Roland Hurschler (ARF-FDS) et Chantal Hirschi (t. Professionnels du spectacle Suisse), Cornelia Mechler (A*dS), Cécile Drexel (SONART) et Isabella Spirig (Danse Suisse)

Durant l'année sous revue, le Comité a tenu trois séances, dont l'une a eu lieu en ligne ; par ailleurs il s'est réuni pour une retraite en décembre.

Alex Meszmer, directeur de l'association-sœur Suisseculture, a pris part à toutes les réunions du Comité, en qualité d'assesseur. En contrepartie, le secrétaire général Etrit Hasler a pris part aux réunions du Comité de Suisseculture, également en qualité d'assesseur.

En sa qualité de représentant de Suisseculture Sociale, Etrit Hasler a également siégé au sein du comité du réseau en faveur des acteurs culturels (das NETZ für Kulturschaffende).

2. Comptes annuels

2.1. Administration

Les comptes 2025 diffèrent du budget, surtout parce que l'association a reçu une subvention de CHF 300 000 dans le cadre de la convention de prestation pour le Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel ». Une fois de plus, nous tenons ici à renouveler nos remerciements à Suissimage pour la contribution extraordinaire 2024–2027 qu'ils nous ont accordée.

Les travaux préliminaires à l'élaboration du Centre national de compétences ont passablement différé l'achèvement du projet « Artists Take Action » qui était prévu. Nous le reprendrons dans le cadre du Centre de compétences dès 2026 – les CHF 35 810.01 correspondants restent provisionnés pour le moment.

Comme la subvention 2025 destinée au Centre national de compétences, d'un montant de CHF 300 000, nous a été versée à l'automne, elle a été en majeure partie (CHF 288 000) provisionnée, elle sera utilisée au cours des trois prochaines années et employée en conséquence.

Au total, le compte de gestion se clôture par un bénéfice de CHF 756.50, alors qu'une perte de CHF 45 300 était budgétée.

2.2. Fonds

Déjà constatée les années précédentes, l'augmentation des requêtes s'est poursuivie sans discontinuer en 2025. Au total, le secrétariat et le comité d'attribution ont de nouveau traité un nombre record de 124 requêtes pour une aide totale se montant à CHF 166 828.60 (contributions de soutien directes et consultations NETZ), dont CHF 102 039.21 ont ainsi pu être portés au compte Forberg (y compris la dissolution de la dernière provision de CHF 1877.60 ainsi que les frais administratifs de CHF 10 000 conformément à la convention de prestations). En ce qui concerne les frais portés à la charge du compte Forberg, lorsqu'ils dépassent CHF 100 000, l'excédent est repris par le Fonds social, conformément à la convention de prestations.

	Compte Forberg	Fonds social	Total
Paiements directs aux requérants et requérantes	92 111.80	57 900.00	150 011.80
Consultations/mandats	9972.40	6889.40	16 816.80
Total	102 039.20	64 789.40	166 828.60

Pour la première fois depuis la pandémie de Covid, aucun don ne nous est parvenu.

Après dissolution des provisions et déduction des frais bancaires relevant des compte du Fonds, ceux-ci se sont soldés par une perte totale de CHF 38 289.85.

2.3. Comptes globaux de l'association

En tout, si l'on considère les comptes administratifs et ceux du Fonds, les pertes de l'association se chiffrent à CHF 37 533.35 en 2025.

3. Protection sociale

En 2025 également, Suisseculture Sociale a entretenu des contacts réguliers avec différents acteurs du monde politique, de l'administration et des associations, au nombre desquels on compte des entretiens directs avec certains conseillers d'État et nationaux de divers partis, des associations professionnelles, des syndicats, des réseaux, des institutions chargées d'encourager la culture, des organismes privés et publics de soutien à la culture ainsi que des services de conseil du secteur culturel.

Représentée par le secrétariat ou la présidence, Suisseculture Sociale, a participé aux manifestations publiques suivantes :

- Participation au Podium du « Forum Kulturstadt Winterthur »
- Participation au Podium de l'« IBK Kulturforum Schaffhausen »
- Participation et présentation à l'assemblée du Bureau de coordination pour une pratique équitable
- Animation du Podium « Let's talk about Money » lors de l'assemblée annuelle de l'Association suisse des historiennes et historiens de l'art ASHHA
- Présentation de « Artists Take Action » au M4Music
- Présentation du projet « Artists Take Action » lors de la Bourse suisse aux spectacles de Thoune
- Présentation du projet « Artists Take Action » lors de la Fête de la culture de Köniz
- Participation à l'atelier de Visarte « Art and Care – Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour artistes »
- Participation et présentation concernant le « Centre national de compétences » lors de l'assemblée des délégué-es de la Conférence des villes en matière culturelle CVC à Thoune
- Participation à l'Atelier de dialogue aux fins d'élaborer la nouvelle Charte de la culture du canton de Zurich
- Participation à la « soirée saucisse » de l'intergroupe parlementaire Culture de l'Assemblée fédérale

Suisseculture Sociale a de plus pris part à l'appel d'offres concernant le Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel », adjudication qu'elle a remportée. La convention de prestations a été signée le 25 septembre 2025 dans les locaux du 23 Kasernenstrasse. (cf. point 5.)

Durant l'exercice sous revue, Suisseculture Sociale n'a participé à aucune consultation car aucune ne concernait des affaires pertinentes pour l'association.

4. Service de lobbying et de conseil

Outre les activités mentionnées sous le paragraphe 3 « Protection sociale », Suisseculture Sociale a continué de s'engager dans la « Taskforce Culture », qui a été maintenue – le secrétaire général Etrit Hasler prend part aux réunions bimensuelles.

Pour finir, le secrétariat et le Comité ont également assumé les tâches suivantes :

- *Site Internet* : les informations ont été mises à jour en tenant compte du mandat accordé pour le Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel »
- *Artists Take Action* : les informations concernant les nouveaux règlements et les changements intervenant au 1.1.26 ont été mises en ligne à la fin de l'année. En revanche, bien qu'ils n'aient pas encore été publiés, les travaux concernant les règlements internationaux ainsi que les « quick checks » à l'intention des professionnel·les en début de carrière se sont poursuivis.
- *Exposés sur la protection sociale* : En 2025, invité par différentes institutions et hautes écoles, le secrétariat a tenu trois conférences et/ou exposés introductifs sur le thème de la protection sociale – à l'invitation de la « Förderregion Südkultur » (St-Gall) et des écoles de musique du canton de Schwytz. Par ailleurs, la Conférence des villes en matière culturelle et l'assemblée du Bureau de coordination pour une pratique équitable nous offrent l'occasion de présenter le Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel ».
- *Séminaires pour créateurs et créatrices culturels sur le thème de la protection sociale* : de même que l'année précédente, ont été dispensés sur ce thème un cours à la ZHdK et trois cours à la HKB pour les musiciens et musiciennes. D'autres ateliers ont été organisés lors du « Solothurner Forum » dans le cadre des Journées littéraires de Soleure (2 présentations, l'une en allemand, l'autre en français), à l'invitation du collectif d'artistes « Stadtschwarm Basel » et du programme de soutien bernois SPARX.
- *Situation au secrétariat* : la présence des nouvelles collaboratrices du Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel » fait que, désormais, le bureau est régulièrement utilisé comme lieu de travail. En principe, le mardi est devenu la journée où tout le monde est présent au bureau.

5. Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel »

Après les travaux préparatoires extensifs de la Confédération, auxquels Suisseculture Sociale avait déjà participé au cours des années précédentes, la Confédération a publié au printemps 2025 un appel d'offres pour le Centre national de compétences « Travailler dans le secteur culturel ». Candidate prometteuse, Suisseculture Sociale a répondu à l'appel d'offres – l'élaboration du dossier à l'adresse de l'OFC a passablement mobilisé les ressources au sein du secrétariat et du Comité. Que toutes les personnes qui s'y sont impliquées soient ici une nouvelle fois chaleureusement

remerciées, notamment le Comité actuel et la présidente Regine Helbling ainsi que l'ancienne présidente Nicole Pfister Fetz, qui a apporté la touche finale au dossier. Après une longue attente, Suisseculture Sociale a obtenu l'adjudication cet été ; le 25 septembre, la convention de prestations a pu être signée en présence de Danielle Nanchen et Marina Porobic (OFC). Le versement de la première subvention le 22 octobre a permis d'effectuer les premières opérations en tant que Centre de compétences.

Pour assister le secrétariat durant la phase d'instauration, nous avons pu faire appel à Sandra Künzi, ancienne présidente de t. Professions du spectacle Suisse (et ancienne membre du Comité de SCS). En collaboration avec la présidente Regine Helbling et le secrétaire général Etrit Hasler, elle a établi la structure du nouveau secrétariat ainsi que la première offre concrète du Centre de compétences, à savoir le format d'échange pour les services de conseil.

Lors de la retraite du 1^{er} décembre, le Comité a pu nommer à la codirection du projet Centre de compétences, Sina Bühler, juriste spécialisée dans les assurances sociales et journaliste de longue date, ainsi que Etrit Hasler, secrétaire général actuel – tous deux travaillent à 70 % depuis décembre 2025. Au 1^{er} janvier 2026, l'équipe a été complétée de Melanie Jost, organisatrice culturelle et ancienne collaboratrice de l'équipe d'urgence Covid, actuellement responsable de la communication et de l'administration pour une charge de 40 %.

6. Fonds social/Aide d'urgence

6.1. Requêtes 2025 au Fonds social

Comme nous l'avons évoqué en introduction, le Fonds social a de nouveau reçu un chiffre record de requêtes. Au contraire de l'année précédente, le nombre des subventions accordées (pour une augmentation simultanée des requêtes) aux personnes de moins de 40 ans a quelque peu diminué. Face à ces chiffres, le comité d'attribution s'est donc demandé s'il faisait preuve de plus d'intransigeance dans sa pratique, ce qu'il est difficile d'évaluer étant donné la diversité des cas. Il est plutôt vraisemblable que le Fonds social reçoive de plus en plus de requêtes de personnes qui – notamment dans certains secteurs – ont des difficultés à consolider leur statut d'acteur culturel professionnel en raison d'un contexte difficile (notamment dû à la stagnation des subsides d'encouragement) et/ou dont la situation ne pourrait être améliorée par un soutien ponctuel. Lorsqu'il apparaît inévitable de faire une demande d'aide sociale, les requêtes sont refusées la plupart du temps. En revanche, dans les cas où cela semble judicieux, il on recourt de plus en plus souvent à une consultation NETZ.

Au cours de l'année sous revue, un total de 124 requêtes de créatrices et créateurs culturels ont été traitées, dont 63 émanaient de personnes de plus de 40 ans et pouvaient donc être soutenues grâce aux ressources mises à disposition par la Fondation Forberg. 43 requêtes ont été classées sans suite, souvent faute de réaction lorsque les dossiers étaient incomplets, 81 requêtes ont été traitées par le comité d'attribution. Le comité d'attribution a mené une discussion sur l'importante augmentation des refus. Par le passé, la plupart des dossiers de requêtes formellement incomplets étaient malgré tout transmis au comité d'attribution, même si elle n'avaient aucune chance d'obtenir de l'aide. Le cas échéant, le secrétariat a commencé à insister que lui soient remis les documents formellement exigés, ce qui a souvent eu pour effet que les requérantes et requérants ne répondaient plus et que les requêtes étaient classées sans suite.

Le comité d'attribution a décidé d'une aide dans 58 cas ; pour 45 cas, cela comprenait le paiement d'une subvention, pour 25 cas, un conseil social institué par le biais du « NETZ für Kulturschaffende » et enfin, dans un cas, Rausan Noori, notre avocate de confiance, a effectué une consultation juridique.

Sur les 124 requêtes, 68 ont été acceptées, pour un montant total d'aide directe de CHF 156 350 ; 37 requêtes – représentant un montant total de CHF 95 450 –, émanaient de personnes répondant aux critères Forberg. En ce qui concerne deux cas – tous deux relevant du compte Forberg, pour un montant de CHF 4950 –, faute d'avoir reçu des factures concrètes, la somme n'a pu être versée au cours de l'année sous revue. Par ailleurs, CHF 1611.80 ont été versés pour une requête acceptée en 2024, mais dont le paiement n'avait pas encore été réclamé.

<i>Requêtes 2025 par discipline¹</i>	<i>Requêtes déposées</i>	<i>Accords</i>	<i>Montant en CHF</i>
Arts visuels	43	15	43 350
Musique	39	15	54 000
Théâtre/Spectacle	12	5	24 000
Cinéma/audiovision	9	2	4500
Littérature	7	2	9000
Photographie	6	2	4000
Danse	4	3	14 000
Création de costumes/design textile	2	0	0
Cirque	1	1	3500
Aucune/inconnue	1	0	0
Total	124	45	156 350

<i>Motifs ayant conduit à la situation de détresse</i>	<i>Nombre de requêtes</i>	<i>Nombre d'accords</i>	<i>Montant en CHF</i>
Revenus insuffisants	36	4	11 000
Accident	16	7	26 500
Maladie (hors psychiatrie)	15	9	34 000
Troubles psychiques	13	11	32 950
Revers de fortune/décès	8	4	14 500
Frais dentaires	7	3	14 000
Chômage	6	1	3000
Formation	6	0	0
Intervention médicale	5	4	12 400
Problèmes avec les autorités	5	1	5000
Perte de revenus	3	0	0
Aucun lien avec la culture/inconnu	1	0	0
Maternité	1	0	0
Réparation automobile	1	1	3000
Demande de soutien de projet	1	0	0
Total	124	45	156 350

¹ Ces chiffres incluent les requêtes traitées dans le cadre de l'aide d'urgence de la Fondation Forberg (voir 6.4). Le terme « accord » ne se réfère qu'au versement de soutiens financiers, les mandats NETZ sans soutiens financiers ne sont pas dénombrés ici.

6.2. Mandats NETZ

La reprise de l'affiliation au NETZ, exigée dans le cadre de la convention de prestations passée avec la Fondation Forberg (depuis 2022) et la situation de plus en plus précaire de certains artistes ont eu pour effet que, dans son travail, le comité d'attribution a accordé une importance croissante au conseil social, un instrument du NETZ. Dans les cas nécessitant la clarification sur place d'une situation complexe ou lorsque certains requérants et requérantes ont besoin d'un soutien administratif, notamment afin de s'enregistrer pour recevoir une rente et/ou l'aide sociale, ce conseil peut apporter une aide importante susceptible d'avoir un effet plus bénéfique et plus durable qu'un soutien purement financier. Les conseils NETZ peuvent être dispensés qu'un versement du Fonds social puisse ou non être effectué. Malheureusement, nombreux sont les requérantes et requérant à décliner cette offre – surtout lorsqu'elle est proposée sans aide financière –, notamment par crainte (infondée) d'être contraints de s'inscrire à l'aide sociale.

Les expériences engrangées ces dernières années ont aidé le secrétariat à intensifier sa communication, ce qui, surtout auprès des requérantes et requérants âgés de plus de 40 ans, a permis d'améliorer substantiellement la situation.

Durant l'année 2025, le comité d'attribution a délivré 25 mandats pour un conseil NETZ. Dans vingt cas, les requérantes et requérants ont profité de cette offre, et pour trois d'entre eux, le conseil NETZ a débouché sur une requête de soutien financier supplémentaire.

Au total, les frais administratifs occasionnés par les mandats NETZ se sont montés à CHF 16 816.80 (affiliation au NETZ comprise), dont CHF 9972.40 ont été reportés sur le compte Forberg.

6.3. Évolution du Fonds social

Depuis sa création en 1999, le Fonds social a accordé 422 subventions pour un total de CHF 1 0674 19.05. La répartition détaillée par disciplines n'est effectuée que depuis 2006.

<i>Accords 2006–2020 par disciplines</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant en CHF</i>
Arts visuels	71	243 186.00
Littérature	44	137 367.00
Musique	27	78 413.00
Théâtre/Spectacle	20	74 614.00
Danse	5	17 500.00
Cinéma/audiovision	10	32 051.00
Photographie	6	23 650.00
Total	183	606 780.00

<i>Accords 2021–2025² par discipline</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant en CHF</i>
Arts visuels	59	283 403.65
Littérature	13	44 853.20
Musique	98	415 100.00
Théâtre/Spectacle	25	123 100.00
Danse	21	100 600.00
Cinéma/audiovision	12	62 262.20
Photographie	8	29 600.00
Autres	3	8500.00
Total	239	1 067 419.05

6.4. Aide d'urgence Fondation Forberg

Depuis l'entrée en vigueur en 2022 de la convention de prestations conclue avec la Fondation Forberg, Suisseculture sociale se charge de distribuer l'aide d'urgence de celle-ci dans le cadre de son Fonds social. Ce faisant, elle se fonde en principe sur les mêmes critères de soutien : sont soutenus les créatrices et créateurs culturels professionnels tombés dans une situation de détresse aiguë, mais à la différence du Fonds social, ce sont principalement les personnes âgées de 40 ans et plus qui sont aidées. Dans la pratique, comme pour les requêtes au Fonds social, ces requêtes sont soumises au comité d'attribution qui détermine formellement si une requête peut être imputée ou non au fonds Forberg.

² À partir de 2022, les chiffres prennent en compte les requêtes traitées via l'aide d'urgence de la Fondation Forberg (voir 6.4). Le terme « accord » ne se réfère qu'au versement de soutiens financiers, les mandats NETZ sans soutiens financiers ne sont pas dénombrés ici.

Conformément à la convention de prestations, Suisseculture Sociale tient une comptabilité séparé à l'intention du conseil de la Fondation Forberg, qu'elle rencontre une fois par an pour des échanges d'information.

Au total, 37 requêtes ont été acceptées pour une somme globale de CHF 95 450. Après déduction des sommes non encore versées (2 requêtes pour un total de CHF 4500) ainsi que des paiements issus de demandes antérieures, d'un montant de CHF 1611.80, qui n'ont été effectués qu'en 2025, il en a résulté une contribution de soutien s'élevant à CHF 92 111.80, qui a pu être créditée sur le compte Forberg.

De plus, CHF 19 927.40 de frais administratifs pour l'année sous revue ont été reportés sur le compte Forberg :

Dédommagent administratif selon CP	CHF 10 000
Cotisation d'affiliation à « das NETZ »	CHF 5000
Mandats NETZ	CHF 4977.40
Total	CHF 19 927.40

En mars 2025, un rapport séparé à l'intention du conseil de la Fondation Forberg a été présenté au président de la Fondation, Mathias Forberg, ainsi qu'à la directrice Marian Amstutz, qui l'ont approuvé.

Suisseculture Sociale tient, ici, à remercier le conseil de la Fondation Forberg, sa directrice Marian Amstutz ainsi que son président Mathias Forberg pour la confiance qu'ils lui ont témoignée ainsi que pour leur amicale et fructueuse collaboration.

Zurich, 17 mars 2026

/ Etrit Hasler, secrétaire général de Suisseculture Sociale

/ Regine Helbling, présidente de Suisseculture Sociale